

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 7 août 2023 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS:           MESDAMES :           GÉRALDINE CHRÉTIEN, DENISE DESMARAIS, JENNYFER RUEL ET GILBERTE POTVIN

                                  MONSIEUR :           JACQUES JONCAS

EST ABSENTE :           MADAME :           VALÉRIE POTVIN

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

**176-08-2023 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté.

Vote pour : 5   Vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2023
4. Adoption des factures
5. Correspondances
6. Don
7. Adoption du règlement 2023-06 pour la modification du plan d'urbanisme  
**(Consultation publique)**
8. Adoption du règlement 2023-07 pour la modification du règlement de zonage 04-2004  
**(Consultation publique)**
9. Approbation Arpo Groupe conseil concernant les travaux du Rang 5 Nord
10. Approbation Les Aménagements Lamontagne pour l'abat-poussière
11. Approbation Mario Lavoie pour les honoraires concernant les projets de municipalisation de chemins
12. Approbation Pavage des Monts pour les travaux de pavage au Rang 6
13. Approbation décompte #1 de Pavage des Monts pour les travaux de pavage du Rang 5 Nord
14. Approbation Multi-Ligne de l'est pour les travaux de lignage
15. Approbation Doyon Cuisine pour acompte sur achat de réfrigérateur 2 portes
16. Soumission pour débroussaillage
17. Soumission pour nettoyage de fossés Rang 7 Sud
18. Soumission pour nettoyage de fossés Rang 3 Nord et Sud
19. Autorisation travaux de rapiéçage de pavage de plus de 5000\$ dans le Rang 5 Sud et le stationnement municipal
20. Mandat à Bernard et Gaudreault Arpenteurs pour le remplacement de 2 bornes au lot 5248222
21. Approbation du plan d'intervention de la SER Vallée 2022-2023
22. Entente de gestion forestière des territoires publics intra municipaux 2023-2024
23. Demande de dérogation mineure M. Marcel Lamontagne
24. Autorisation à M. Mario Lavoie pour la signature des promesses de cession du chemin du Rang 2 Nord
25. Autorisation à M. Mario Lavoie pour la signature des promesses de cession du chemin des Érables
26. Affaires nouvelles
27. Période de question
28. Levée de l'assemblée

**177-08-2023 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2023**

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 juillet 2023.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**178-08-2023 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

<b>FACTURES MUNICIPALITÉ</b>		
<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>\$ taxes incluses</b>
Bell Mobilité	Cellulaire juillet	48.25 \$
Buropro	Copies mensuelles	48.85 \$
Cain Lamarre Rimouski	Infraction	137.97 \$
Cain Lamarre Rivière-du-Loup	Opinion juridique vérification potentiel conflit d'intérêt	2 287.81 \$
Centre du camion JL	Inspection et réparation Western	942.25 \$
Code Ducharme	MAJ Officiers municipaux	81.59 \$
Fonds d'information	Mutation juillet	10.00 \$
Fusion Environnement	Cueillette des matières résiduelles	3 058.88 \$
Garage Coop Albertville	Pelouse et camionnette	283.95 \$
Habitations d'Albertville	Contribution 2022	206.40 \$
Hydro-Québec	Éclairage, égout, garage, salle, bureau	1 325.09 \$
Lee Conciergerie	Entretien juin	174.76 \$
Librairie d'Amqui	Boîte d'étiquette	67.13 \$
Médialo	Avis public consultation publique et avis de propriété Rang 2 Nord	954.30 \$
Médial Services-conseils	Mutuel juillet à décembre	399.58 \$
Michel Charest Carrossier	Réparer et peindre ailes arrières + antirouille	3 552.79 \$
MRC Matapédia	Dossier d'Auteuil, coordination, eaux usées, chemin des Érables et des Hérons, LGT pour inverseur pour génératrice	7 291.25 \$
Remises provinciales et fédérales	Paie #22 et 2023-07-31	4 620.60 \$
Transport Jacques Couturier	Travaux de fauchage des accotements	1 092.26 \$
Unoria	Filtre et huile tracteur pelouse, plate-forme échafaud	305.10 \$
Visa	Timbres	119.16 \$
<b>TOTAL</b>		<b>27 007.97 \$</b>

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

**179-08-2023 : CORRESPONDANCES**

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

**180-08-2023 : DON**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'effectuer un don de \$25 chacun à Parkinson Québec.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

**181-08-2023 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-06 POUR LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME**

M. Martin Landry maire fait la présentation du règlement. Il mentionne que lors de la consultation publique, seules les questions concernant le règlement 2023-06 sont admissibles.

**Ouverture de la consultation publique à 20h17**

M. Luc Massé demande si c'est un projet.

M. Martin Landry répond que c'est une adoption

M. Sylvain Lapointe mentionne que ses terrains ne sont pas arpentés et s'il sépare ses lots, ses terrains seront plus petits si la municipalité fait l'acquisition d'une partie. La fosse septique sera plus chère. Il fait également mention d'un règlement de M. Legault.

M. Martin Landry mentionne que le règlement de M. Legault ne fait pas partie de la consultation publique.

M. Luc Massé demande s'il y aura un dézonage.

M. Martin Landry répond qu'il y aura une demande à la CPTAQ.

M. Mario Vaudreuil demande si c'est habituel de faire un règlement avant de faire les ententes avec les propriétaires pour acquérir leur terrain.

M. Martin Landry répond qu'en entente à été signé avec le propriétaire du côté du chemin des Érables. Le processus est en cours du côté du chemin des Hérons et s'il y a un changement dans le tracé du chemin, nous devrions adopter un autre règlement.

M. Mario Vaudreuil mentionne qu'il croyait que le but était de faire de plus grand terrain pour l'installation de fosses septiques conformes.

M. Martin Landry répond que le but principal est d'améliorer le chemin en le prenant à sa charge et d'éviter de futur problème de droit de passage avec des propriétaires privés.

M. Mario Vaudreuil demande si la municipalité est consciente que ce serait intéressant d'agrandir les terrains.

M. Martin Landry répond que oui, que ce sera un plus s'il est possible d'agrandir certains terrains existants pour l'installation de fosses septiques

M. Mario Vaudreuil demande si ce règlement est relié au règlement 2023-05 et voudrait des précisions sur ce dernier. Mme Suzel Berger voudrait aussi des précisions.

M. Martin Landry répond qu'il n'y a pas de lien et que le règlement 2023-05 ne fait pas partie de la consultation publique et qu'il y aura une période de question à la fin de la séance.

**Fermeture de la consultation publique à 20h31**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Alberville est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme (règlement numéro 02-2004) de la Municipalité d'Alberville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire insérer et remplacer, dans le plan d'affectation, des tracés de route situés autour du lac Indien;

CONSIDÉRANT que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2023;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**182-08-2023 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-07 POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-2004**

M. Martin Landry maire fait la présentation du règlement.

**Ouverture de la consultation publique à 20h33**

Aucun commentaire ou question

**Fermeture de la consultation publique à 20h33**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Alberville est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 04-2004 de la Municipalité d'Alberville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire insérer et remplacer, dans le plan de zonage des tracés de route situés autour du lac Indien;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au plan d'urbanisme, en cours de modification;

CONSIDÉRANT que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2023;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-07 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**183-08-2023 : APPROBATION ARPO GROUPE CONSEIL CONCERNANT LES TRAVAUX DU RANG 5 NORD**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture d'Arpo Groupe Conseil, au montant de 14 881.72\$ (taxes incluses) concernant les travaux du Rang 5 Nord.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**184-08-2023 : APPROBATION LES AMÉNAGEMENTS LAMONTANGE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture des Aménagements Lamontagne, au montant de 11 126.71\$ (taxes incluses) concernant l'épandage d'abat-poussière.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**185-08-2023 : APPROBATION MARIO LAVOIE CONCERNANT LES PROJETS DE MUNICIPALISATION DE CHEMINS**

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de Mario Lavoie, au montant de 12 201.04\$ (taxes incluses) concernant les honoraires des projets de municipalisation de chemins.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**186-08-2023 : APPROBATION PAVAGE DES MONTS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE AU RANG 6**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de Pavage des Monts, au montant de 9 505.95\$ (taxes incluses) concernant les travaux de rapiéçage d'asphalte au Rang 6.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**187-08-2023 : APPROBATION DÉCOMPTE #1 DE PAVAGE DES MONTS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG 5 NORD**

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'effectuer le paiement du décompte #1 de Pavage des Monts, au montant de 249 305.89\$ (taxes incluses) concernant les travaux de pavage du Rang 5 Nord

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**188-08-2023 : APPROBATION MULTI-LIGNE DE L'EST POUR LES TRAVAUX DE LIGNAGE**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de Multi-Ligne de l'est, au montant de 5 452.42\$ (taxes incluses) concernant les travaux de lignage

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**189-08-2023 : APPROBATION DOYON CUISINE POUR ACOMPTE SUR ACHAT DE RÉFRIGÉRATEUR 2 PORTES**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de G. Doyon Cuisine, au montant de 1 504.55\$ (taxes incluses) pour un acompte sur l'achat d'un réfrigérateur 2 portes.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**190-08-2023 : SOUSSION POUR DÉBROUSSAILLAGE**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'accepter la soumission budgétaire d'Entreprises Georges Valois, au montant de 9 195.00\$ + taxes concernant les travaux de débroussaillage.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**191-08-2023 : SOUSSION POUR NETTOYAGE DE FOSSÉS DU RANG 7 SUD**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter la soumission budgétaire d'Excavation Rioux, au montant de 11 970.00\$ + taxes concernant les travaux de nettoyage de fossés du Rang 7 sud.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**192-08-2023 : SOUSSION POUR NETTOYAGE DE FOSSÉS DES RANG 3 NORD ET SUD**

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'accepter la soumission budgétaire d'Excavation Harvey, au montant de 10 460.00\$ + taxes concernant les travaux de nettoyage de fossés des Rangs 3 Nord et Sud.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**193-08-2023 : AUTORISATION DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DE PAVAGE DE PLUS DE 5000\$ DANS LE RANG 5 SUD ET LE STATIONNEMENT MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'autoriser les travaux de rapiéçage de plus de 5000\$ dans le Rang 5 Sud ainsi que le stationnement municipal. Ces travaux inclus :

1. Achat de pavage directement à l'usine
2. Camion artisan pour transport du pavage
3. Sous-traitant avec la machinerie pour effectuer les plaques de pavage
4. Employés municipaux

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**194-08-2023 : MANDAT À BERNARD ET GAUDREULT ARPENTEURS POUR LE REMPLACEMENT DE 2 BORNES AU LOT 5248222**

Considérant qu'une borne a été endommagée et qu'une autre a été arrachée durant les travaux 2022 dans le Rang 5 Sud;

Considérant que les plans ne permettaient pas à l'entrepreneur de repérer ces bornes;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la municipalité de faire le remplacement de ses bornes;

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de mandater Bernard et Gaudreault Arpenteurs à effectuer le remplacement des 2 bornes au lot 5248222.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**195-08-2023 : APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION DE LA SER VALLÉE 2022-2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du plan d'intervention de la SERV 2022;

CONSIDÉRANT que ce plan a été élaboré en conformité avec les exigences de la MRC de La Matapédia et les lois et règlements applicables;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'approuver le plan annuel d'intervention forestière couvrant la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, tel que présenté par la SERV.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

**196-08-2023 : ENTENTE DE GESTION FORESTIÈRE DES TERRITOIRES PUBLICS INTRA MUNICIPAUX 2023-2024**

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion est échue depuis le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé en 2022 pour une seule année pour ré-évaluer l'entente, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le partage des bénéfices entre les municipalités sera que 50% du bénéfice brut généré par les opérations sur les lots intra municipaux est divisé entre les 5 municipalités. De ce 50

%, 70% sera divisé au prorata des superficies de chaque municipalité et le 30% restant du montant sera divisé en 5 parts égales.

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente stipulerait que :

La municipalité s'engage:

1. À mettre en commun, dans une gestion globale et intégrée, les superficies des territoires publics intra municipaux (TPI) situés dans leurs municipalités afin de favoriser le développement durable de ces territoires forestiers.
2. À participer au comité de gestion/suivi, composé de représentants de chaque municipalité et la SERV, afin de voir à maximiser les retombées socio-économiques de l'aménagement forestier sur ces territoires.
3. À désigner la SERV comme entreprise responsable de la planification et l'exécution des travaux forestiers sur ces territoires.

La municipalité prend acte que la SERV s'engage :

1. À remettre aux municipalités une contribution volontaire représentant 50% du bénéfice brut généré par les opérations.

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adhérer à l'entente de gestion forestière. La municipalité renouvelle l'entente pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 et convoquera une rencontre avec les élus des autres municipalités pour discuter de possible amélioration à l'entente.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

#### **197-08-2023 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE M. MARCEL LAMONTAGNE**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis favorable concernant la demande;

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure #DPDRL230036 de M. Marcel Lamontagne afin d'autoriser qu'un entrepôt forestier soit implanté à 1.5 mètre de la limite de terrain alors que la réglementation demande qu'il soit à 3 mètres. Cela représenterait donc 50% moins tel que prévu au règlement de zonage # 04-2004, article 7.4.8.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

#### **198-08-2023 : AUTORISATION À M. MARIO LAVOIE POUR LA SIGNATURE DES PROMESSES DE CESSION DU CHEMIN DU RANG 2 NORD**

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'autoriser, M. Mario Lavoie, chargé de projet, à signer pour et au nom de la municipalité d'Alberville les promesses de cession des emprises projetées du chemin du rang 2 Nord avec les propriétaires suivants :

- Martin Boudreau, Partie du lot 5 247 041 et 5 248 352, cadastre du Québec
- Marco Rioux, Partie du lot 5 247 040, cadastre du Québec
- Marco Rioux et Maryse Thériault, Partie du lot 5 248 354, cadastre du Québec
- Pierre Rioux, Partie du lot 6 382 340, cadastre du Québec
- Daniel Rioux, Partie du lot 6 382 339, cadastre du Québec
- Edgar Rioux, Partie du lot 5 248 342, cadastre du Québec
- France Rioux, Partie du lot 5 248 340, cadastre du Québec
- Renaud Harel et Nathalie Raymond, Partie du lot 5 248 336, cadastre du Québec
- Simon Bastien, Partie du lot 5 247 044, cadastre du Québec
- Jeanne-D'Arc Rioux, Partie du lot 5 248 334, cadastre du Québec
- Manon Bastien, Partie du lot 5 248 333, cadastre du Québec
- Gilles Rioux, Partie du lot 5 248 332, cadastre du Québec
- Normand Rioux, Partie du lot 5 247 045, cadastre du Québec

- Paul-Émile Rioux, Partie du lot 5 247 046, cadastre du Québec
- Raymond Bergeron et Chantale Rioux, Partie du lot 5 248 346, cadastre du Québec
- Linda Raymond et Annie Deschênes, Partie du lot 5 248 347, cadastre du Québec
- Julie Pronovost, Partie du lot 5 248 335, cadastre du Québec
- Luc Didier et Jacynthe Girard, Partie du lot 5 248 337, cadastre du Québec

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**199-08-2023 : AUTORISATION À M. MARIO LAVOIE POUR LA SIGNATURE DES PROMESSES DE CESSION DU CHEMIN DES ÉRABLES**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'autoriser, M. Mario Lavoie, chargé de projet, à signer pour et au nom de la municipalité d'Alberville les promesses de cession des parts indivises que la municipalité leur a cédé gratuitement lors de l'acquisition de leur terrain pour les lots 5 248 629 et 5 248 386, cadastre du Québec pour les propriétaires suivants :

- Claudine Cyr et Patrice Harvey
- Catherine Larochelle et Vincent Berger-Leblanc
- Christine Paquet
- Daniel Séguin
- Isabelle-Nancy Berger et Éric Legault
- Isabelle Viens
- Jennifer Gauthier
- Kelly Watchurst
- Khristyna Côté et William LeBrun
- Luc Massé
- Élyse Groleau et Rock Girard

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**200-08-2023 : AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

**201-08-2023 : PÉRIODE DE QUESTION**

Des questions sont posées concernant les bornes à remplacer, le maximum que la municipalité va déboursier pour faire les chemins, sur le règlement d'emprunt au fonds de roulement ainsi que sur son évaluation pour le chemin des Hérons, qui paiera pour l'acquisition du terrain supplémentaire pour agrandir les terrains privés dans le but d'installation septique, s'il y aura des panneaux de signalisation et qu'est-ce-que sera l'entretien de base.

**202-08-2023: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de lever la séance à 21h15.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

\_\_\_\_\_  
Martin Landry  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mélicca Hébert  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.